

LE HAVRE SEINE METROPOLE

NOTRE MÉTROPOLE CONTRAT DE VILLE

APPEL A PROJETS 2027

2024-2030

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

leHavre

ville de Gonfreville l'Orcher

ville de Montivilliers

harfleur

LE HAVRE SEINE METROPOLE

GIP CONTRAT DE VILLE LE HAVRE SEINE METROPOLE

SOMMAIRE

1. L'essentiel en une page....3

2. Contrat de ville : cadre général....4
1. Définition....4
2. Quartiers concernés....4

3. Objectifs de l'appel à projet....5

4. Financements de l'appel à projets....5
1. Plusieurs sources de financement....5
2. Compléter votre financement....5
3. Points importants à retenir....5

5. Les priorités 2027 : une approche par parcours....6
1. Objectifs transversaux à tous les parcours....6
2. Parcours de parent et itinéraire citoyen et scolaire des jeunes :....6
grandir & s'émanciper....6
3. Parcours insertion socio-professionnelle :....6
accéder à l'emploi et se stabiliser....6
4. Parcours habitant-citoyen / insertion sociale :....7
bien vivre dans son quartier....7
5. Sécurisation des parcours & accompagnement des publics vulnérables....7

6. Critères de sélection....8
1.Qui peut candidater ?....8
2.Comment sera analysé votre projet ?....8

7. Evaluation de l'action....9
1. Indicateurs de réalisation (ce qui est fait)....9
2. Indicateurs de qualité (comment l'action est perçue)....9
3.Indicateurs d'impact (ce qui change grâce à l'action)....9

8. Comment candidater....10
1. Dossier à fournir....10
2. Dépôt....10
3. Contacts et accompagnement....10
4. Annexes....10
Annexe 1 : Carte des périmètres....11
Annexe 2 : Coordonnées des partenaires du Contrat de ville....12
Annexe 3 : Document Word CERFA de demande subvention....13
Annexe 4 : Modèles bilans à fournir....14

1. L'ESSENTIEL EN UNE PAGE

Qui peut candidater ?

Associations
Acteurs publics
Acteurs privés

Pour aller plus loin …

Pour quels projets et pour qui ?

Actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires (QPV) et secteurs de veille active (SVA)

Pour aller plus loin …

Les priorités

Réussite éducative et soutien à la parentalité
Accès à l'emploi et améliorer les compétences
Lien social et cadre de vie
Accompagnement des publics vulnérables

Pour aller plus loin …

Qui finance ?

L'État
Les communes
La communauté urbaine

Pour aller plus loin …

Date limite de dépôt

8 janvier 2027

Pour candidater …

Contacts principaux

Aller aux contacts …

Ce qui fait un projet solide

- ✓ Répond à un besoin clairement démontré
- ✓ Précise concrètement ses actions
- ✓ Identifie ses partenaires
- ✓ Propose des résultats mesurables
- ✓ S'inscrit dans une logique de complémentarité, de parcours avec les acteurs du territoire

Pour aller plus loin …

2. CONTRAT DE VILLE : CADRE GENERAL

1. Définition

Le Contrat de ville est un dispositif partenarial entre l'État, les collectivités et les acteurs du territoire.

Son objectif : réduire les inégalités sociales et territoriales dans les quartiers prioritaires et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Le Contrat de ville 2024-2030 est un document stratégique et opérationnel qui comprend :

- Un périmètre d'intervention : des quartiers prioritaires
- Des priorités d'action : emploi, éducation, parentalité, accès aux droits, par exemple

2. Quartiers concernés

Deux types de territoires :

- Les **Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)** sont définis par l'État en fonction de la concentration de populations à faibles revenus (moins de 60 % du revenu médian). Ils doivent aussi se situer dans une agglomération de plus de 10 000 habitants et compter au moins 1 000 habitants
- Les **Secteurs de veille active (SVA)** rencontrent des difficultés similaires aux QPV sans répondre à l'ensemble des critères retenus par l'Etat

Consulter les périmètres sur une carte : *SIG Politique de la Ville* et en **annexe 1 (*lien vers l'annexe 1*)**

Le Contrat de ville concerne 4 communes de la Communauté urbaine :

Commune	Quartiers prioritaires de la politique de la ville	Secteurs de veille active
Le Havre	Bléville, Mont Gaillard-Mare Rouge, Bois de Bléville, Caucriauville-Soquence, Centre-ancien-Quartiers sud, Tourneville	Bléville Nord, Rivoli, Les Neiges
Gonfreville l'Orcher	Centre-ville	Pablo Picasso-Mayville
Harfleur		Beaulieu, Centre-ville
Montivilliers		Bois champion-Raimbourg-Bréquigny, Belle Etoile Nord, Wilson-Coudraie

3. OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJET

L'appel à projets vise à :

- Répondre aux besoins des habitants
- Soutenir des actions locales concrètes
- Favoriser l'innovation et la coopération entre acteurs
- Garantir une attribution transparente des financements

4. FINANCEMENTS DE L'APPEL A PROJETS

Les financements de la politique de la ville ont pour objectif de compléter les financements existants et non de les remplacer. Les porteurs sont donc invités à solliciter en priorité les dispositifs de financement de droit commun correspondant à leur activité.

1. Plusieurs sources de financement

- **Les crédits spécifiques de l'État (ANCT – Agence nationale de la cohésion des territoires)**, principalement destinés aux QPV. Toutefois, une partie (2,5 %) peut être mobilisée pour des actions en Secteurs de veille active (SVA).
- **Les subventions des communes**
 - crédits spécifiques à la politique de la ville
 - ou crédits de droit commun
- **Les subventions de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole**
 - crédits spécifiques à la politique de la ville : le **Fonds de solidarité communautaire** de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole pour les communes de Montivilliers et d'Harfleur
 - ou crédits de droit commun

2. Compléter votre financement

Vous devez aussi chercher d'autres financements :

- Autres partenaires selon leurs compétences : communes, Département de Seine-Maritime, CAF, Agence régionale de santé (ARS), Région Normandie. **Vous trouverez la liste et les coordonnées en annexe 2**. **(*lien vers l'annexe 2*)**
- Autofinancement
- Fonds privés
- Autres appels à projets

3. Points importants à retenir

- Les aides de l'État ne peuvent pas dépasser 80 % du coût total du projet, y compris les aides versées par l'ASP (Agence de service et de paiement) au titre du financement des postes d'adultes-relais
- Les actions déjà financées dans la Cité éducative ne sont pas éligibles
- Vous êtes déjà soutenus par d'autres financements ANCT ? Vous devez proposer soit une nouvelle action, soit une extension (nouveaux publics, nouveaux créneaux ou extension de période)
- Certains projets peuvent être financés sur plusieurs années, s'ils sont importants et structurants pour le territoire

Le versement des subventions de l'État intervenant après le vote de la loi de finances et après la notification des crédits au territoire, des délais peuvent être constatés ; les porteurs sont invités à en tenir compte dans leur organisation.

5. LES PRIORITES 2027 : UNE APPROCHE PAR PARCOURS

Les priorités 2027 du Contrat de ville sont présentées sous forme de parcours des habitants. L'objectif est de vous aider à :

- situer votre action dans une étape du parcours de vie d'un habitant
- identifier les freins que votre action contribue à lever
- expliciter la manière dont votre action sécurise un parcours et prévient les ruptures

Chaque projet n'a pas vocation à couvrir l'ensemble d'un parcours, mais à **s'inscrire dans une complémentarité** avec les autres acteurs du territoire qui travaillent sur ces thématiques.

1. Objectifs transversaux à tous les parcours

Diversifier et innover pour aller chercher les bénéficiaires :

- Logique d'aller-vers les habitants éloignés des institutions par exemple
- Travail hors les murs
- Innovation dans la mobilisation/participation des habitants
- Aller-vers les partenaires, prescripteurs pour assurer la complémentarité

2. Parcours de parent et itinéraire citoyen et scolaire des jeunes : grandir & s'émanciper

🎯 Permettre aux enfants, jeunes et familles de construire des parcours éducatifs et citoyens sans rupture.

1- **Soutenir les parents**
 - Accompagner les parents dans l'exercice de leurs responsabilités
2- **Soutenir les parcours scolaires et d'orientation**
 - Soutenir l'ambition scolaire et la réussite éducative
 - Remobiliser les jeunes dans leur parcours et sécuriser leurs parcours (orientation, prévention du décrochage)
3- **Contribuer à l'itinéraire citoyen et à l'émancipation**
 - Promouvoir la citoyenneté, les valeurs de la République et la laïcité
 - Diffuser une culture de l'égalité entre les femmes et les hommes et lutter contre toutes les formes de discrimination

3. Parcours insertion socio-professionnelle : accéder à l'emploi et se stabiliser

🎯 Permettre à chaque habitant d'accéder à un emploi durable, en sécurisant les étapes de son parcours

1- **Repérer et remobiliser**
 - Développer les savoir-faire et monter en compétence
 - Aller-vers et remobiliser les personnes éloignées de l'emploi
2- **Préparer et lever les freins**
 - Agir sur : mobilité, santé et savoir-être
 - Ouvrir vers une dynamique d'apprentissage
3- **Accéder à la formation ou à l'emploi**
 - Renforcer l'accès à la qualification et à l'emploi
 - Faciliter l'accès à une première expérience
4- **Sécuriser le parcours**
 - Accompagnement dans et après la prise de poste et prévenir les ruptures de formation ou d'emploi

4. Parcours habitant-citoyen / insertion sociale : bien vivre dans son quartier

🎯 Permettre à chaque habitant de bien vivre dans son quartier, de faire face aux transitions (écologique, numérique et démographique) et d'améliorer leurs conditions de vie.

1- **Renforcer la participation et lien social**
 - Encourager le lien social
 - Lutter contre l'isolement et le repli sur soi
 - Accompagner le vieillissement
2- **Favoriser le fait d'être acteur de son quartier**
 - Promouvoir la citoyenneté et l'engagement
 - Favoriser la participation des habitants
3- **Lever les freins sociaux**
 - Assurer l'accès aux droits et soutenir la transition numérique
 - Renforcer la prévention santé (alimentation, activité physique, santé mentale) et l'accès aux soins
4- **Accompagner les transitions et améliorer le cadre de vie**
 - Faire connaître les écogestes et encourager l'éducation à l'environnement

5. Sécurisation des parcours & accompagnement des publics vulnérables

Parcours d'accompagnement des victimes

🎯 Permettre à chaque victime d'être prise en charge et accompagnée.

1- **Accueillir, écouter, orienter et prendre en charge de manière globale** (sociale, psychologique, juridique)
2- **Faciliter l'accès aux droits et la mise à l'abri**

Parcours prévention des radicalités

🎯 Défendre ensemble les valeurs de la République.

1- **Assurer une prévention primaire et secondaire et accompagner**
2- **Promouvoir la citoyenneté et les valeurs de la République**

Conformément aux orientations de l'État, les projets qui favoriseront une logique de parcours pour les bénéficiaires, déploieront une logique « d'aller vers » les publics les plus fragilisés et s'appuieront sur des partenariats, notamment financier, seront priorisés pour l'octroi des subventions ANCT.

6. CRITERES DE SELECTION

1. Qui peut candidater ?

- Associations loi 1901
- Autres personnes morales de droit privé
- Personnes morales de droit public

Les structures candidates doivent disposer d'un numéro SIRET, être en situation régulière au regard de leurs obligations légales et respecter les principes du Contrat d'engagement républicain. Le non-respect de ces conditions pourra entraîner l'irrecevabilité de la demande ou le retrait de la subvention accordée.

2. Comment sera analysé votre projet ?

Les projets seront analysés selon les critères suivants :

Critères	Attentes
Pertinence	Répond à un besoin identifié sur le territoire Bonne connaissance du quartier et du public cible
Clarté	Objectifs clairement définis Articulation avec l'offre existante (services publics, dispositifs, associations)
Inscription dans le territoire	Démarche de co-construction avec les communes, les habitants et les partenaires Complémentarité avec les actions déjà en place
Partenariat	Partenariats opérationnels identifiés, logique de parcours Mobilisation d'acteurs locaux aux différentes étapes du projet
Faisabilité	Cohérence entre les moyens mobilisés (humains, financiers) et les objectifs Réalisme du budget
Impact	Résultats attendus mesurables
Innovation	Approche nouvelle, adaptation à des publics peu touchés Capacité à tester de nouvelles pratiques
Modèle économique	Mobilisation de financements complémentaires (droit commun, partenaires) [1] Capacité d'autofinancement (fonds propres, bénévolat, mécénat)

Mobilisation des publics

Une attention particulière sera portée à :

- la part majoritaire de bénéficiaires issus des quartiers prioritaires
- la mixité femmes-hommes et les moyens concrets pour l'encourager
- les démarches d'aller-vers les publics éloignés
- les outils de communication utilisés pour toucher de nouveaux bénéficiaires notamment
- la participation des habitants à la conception et à la mise en œuvre de l'action

[1] Retrouvez les coordonnées de certains partenaires du Contrat de ville en annexe n°2

7. EVALUATION DE L'ACTION

Chaque projet doit prévoir de collecter :

1. Indicateurs de réalisation (ce qui est fait)

- Nombre de bénéficiaires accompagnés.
- Nombre et pourcentage de bénéficiaires issus des quartiers du Contrat de ville : quartiers prioritaires et secteurs de veille active
- Répartition des bénéficiaires par commune.
- Taux d'occupation du dispositif.
- Taux d'abandon ou de renoncement.
- Nombre d'heures, d'ateliers ou d'actions réalisés.

2. Indicateurs de qualité (comment l'action est perçue)

Par exemple :

- Taux de satisfaction des bénéficiaires.
- Taux de satisfaction des partenaires.

3. Indicateurs d'impact (ce qui change grâce à l'action)

Vous devrez proposer au moins deux indicateurs d'impact directement liés à l'objectif principal de l'action, permettant d'apprécier l'évolution de la situation des bénéficiaires. Vous pouvez être accompagné par les membres du GIP dans cette démarche.

⚠ Il est indispensable d'anticiper la collecte des données dès le démarrage du projet.

8. COMMENT CANDIDATER

Avant de déposer votre dossier, il est fortement recommandé de prendre contact avec les référents.
Ils pourront vous accompagner dans la construction de votre projet et vérifier son adéquation avec les priorités du Contrat de ville.

1. Dossier à fournir

- CERFA de demande de subvention complet, modèle joint en annexe 3 (***lien vers l'annexe 3***), **toutes les rubriques sont obligatoires.**
- Statuts
- RIB
- Bilans précédents si reconduction

2. Dépôt

- au GIP (projets intercommunaux)
- ou à la commune (projets communaux)

Date limite : 08 janvier 2027

Tout dossier incomplet, et déposé après la date limite, sera refusé.

3. Contacts et accompagnement

- le GIP Contrat de ville Le Havre Seine Métropole : Sophie BALLANDONNE, *sophie.ballandonne@lehavremetro.fr*, 02 35 22 33 90
- la commune concernée par votre projet.

ACTIONS A PORTÉE INTERCOMMUNALE (au moins 2 communes du Contrat de ville)

- Sophie BALLANDONNE, *sophie.ballandonne@lehavremetro.fr*, 02 35 22 33 90

LE HAVRE

- Allison DEBRIS, Chargée de mission politique de la ville
 Allison.debris@lehavre.fr / *viesocialedesterritoires@lehavre.fr* 02 35 22 33 72 / 06 48 72 56 13

GONFREVILLE L'ORCHER

- Jérôme HOFFECARD, Agent de développement social
 jerome.hoffecard@gonfreville-l-orcher.fr 02 35 13 18 50

MONTIVILLIERS

- Magali GARCIA, Référente Contrat de Ville
 magali.garcia@ville-montivilliers.fr 02 35 11 76 84

HARFLEUR

- Juliette BARBARAY, Chargée de mission Politique de la ville
 juliette.barbaray@harfleur.fr 02 35 13 30 17

4. Annexes

1- Carte des périmètres
2- Coordonnées des partenaires du Contrat de ville
3- Document Word CERFA de demande subvention
4- Modèles des bilans à fournir

ANNEXE 1 : Carte des périmètres



ANNEXE 2 : Coordonnées partenaires du Contrat de ville

Votre projet est susceptible d'intéresser les partenaires du Contrat de ville. N'hésitez pas à les informer et à mobiliser leurs dispositifs et financements, ils peuvent contribuer à enrichir et consolider votre projet. Ci-dessous des contacts et des liens utiles.

Agence régionale de santé Mostava Merchi : mostava.merchi@ars.sante.fr Projet prévention/ promotion de la santé : *https://www.normandie.ars.sante.fr/elaborer-votre-projet-en-prevention-et-promotion-de-la-sante?parent=6566* Cahier des charges précisant le périmètre des thèmes finançables : *https://www.normandie.ars.sante.fr/media/72076/download?inline*
Ateliers santé ville ateliersanteville@lehavremetro.fr Pour un accompagnement à la méthodologie de projet, pour les projets en lien avec la prévention et la promotion de la santé : transmettre CERFA en amont
Caisse d'allocations familiales de la Seine Maritime Jérémie Courseaux : jeremie.courseaux@caf76.caf.fr et Josépha Savey : josepha.savey@caf76.caf.fr *Partenaires locaux \| CAF – Caisse d'Allocations Familiales* *Guide des aides aux partenaires 2026 \| CAF – Caisse d'Allocations Familiales*
Département de la Seine Maritime - Unité territoriale d'action sociale le Havre-Pointe de Caux Christelle Foubert : christelle.foubert@seinemaritime.fr *LIVRET-UTAS-LE-HAVRE-PDC.pdf*
Direction régionale des affaires culturelles de Normandie Caroline Renault : caroline.renault@culture.gouv.fr *https://www.culture.gouv.fr/regions/drac-normandie/publications/guide-et-mode-d-emploi-des-appels-a-projets-et-programmes-pour-l-action-culturelle-en-normandie*
Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité de Normandie Armelle Garand : armelle.garand@normandie.gouv.fr *Subventions aux associations : lignes directrices 2026 \| Égalité-femmes-hommes*
Éducation nationale Christelle Montoro : christelle.montoro@ac-normandie.fr
Région Normandie politiquedelaville@normandie.fr **/** Responsable Pôle aménagement durable et renouvellement urbain (laure.grindel@normandie.fr) Secrétaire Service aménagements durables (valerie.jourdainne@normandie.fr) *Politique de la ville \| Région Normandie*
France travail Hugues Lappel : hugues.lappel@francetravail.fr *Panorama de l'emploi pour l'EPCI CU LE HAVRE SEINE METROPOLE \| Data Emploi*
Mission locale Emeline Planchon : eplanchon@ml-lehavre.fr *Accueil - Mission Locale Le Havre Estuaire Littoral*
Sites listant des appels à projets *Appel à projets* *La Fondation de toutes les causes - Fondation de France* *Appels à projets \| Associations.gouv.fr*

ANNEXE 3 : Document Word CERFA de demande subvention

ANNEXE 4 : Modèles bilans à fournir

- Bilans intermédiaire & final
- Le compte-rendu financier